



---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 11 mai 2023 - Délibération n° /

**DÉCISIONS MUNICIPALES  
COMPTE-RENDU**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 4 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

**- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :**

Monsieur Valentin Perré.

Madame Martine Évain.

**Secrétaire de séance :** Madame Géraldine Denigot.

---

*Rapport de Pascal Duchêne, Maire.*

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

École Marie Curie

- **9 mars 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et la Compagnie Tatansa, fixant les modalités d'occupation de la rotonde de l'École Marie Curie, pour y pratiquer un atelier handidanse, le 9 avril 2023 (5,30 € de l'heure).

*Autre convention signée avec :*

- Le 5 avril 2023 : *UNI4EQUALITY*, pour y pratiquer de la danse folklorique, les mardi 11, 18 et 25 avril, les mercredi 12, 19 et 26 avril 2023, les dimanche 9, 16, 23 et 30 avril 2023 (gratuit).

#### École Henri Matisse

- **10 mars 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association des parents d'élèves d'Henri Matisse, fixant les modalités d'occupation de la cour et des sanitaires sous le préau de l'École Henri Matisse, à l'occasion de son assemblée générale organisée le 3 juin 2023 (gratuit).

#### Salle des Jardins Saint-Conwoïon

- **28 février 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Le Souvenir Français – Comité de Redon, fixant les modalités de mise à disposition de la salle des Jardins Saint-Conwoïon, pour y organiser une assemblée générale, le 29 avril 2023 (gratuit).
- **14 mars 2023** : Signature d'un avenant n° 1 à la convention entre la Ville et l'association Osons Ici et Maintenant, modifiant les horaires de mise à disposition de la salle des Jardins Saint-Conwoïon, pour sa réunion organisée le 27 mars 2023 (41,10 €).

*Autres conventions signées avec :*

- Le 1<sup>er</sup> mars 2023 : *Monsieur Pascal Le Neve*, pour y organiser un repas, le 29 avril 2023 (43,00 €).
- Le 14 mars 2023 : *Madame Emmanuelle Bertin*, pour y organiser un repas, le 15 avril 2023 (93,90 € - salle + cuisine).
- Le 15 mars 2023 : *L'association ESR La Levée des Bosselles*, pour y organiser *La Levée des Bosselles*, les 21, 22 et 23 avril 2023 (162,65 €).

#### Locaux situés 1 rue du Tribunal

- **20 mars 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et Les Infos Redon-Ploërmel, fixant les modalités de mise à disposition de l'ex-garage du bâtiment situé 1 rue du Tribunal, pour y stocker des palettes de journaux.  
Cette mise à disposition est conclue à titre précaire et révocable, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, sans tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel de 200 €.

#### Salle de danse de la Maison de l'Enfance

- **23 mars 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Hélix Redon, fixant les modalités de mise à disposition de la salle de danse de la Maison de l'Enfance, pour y pratiquer de la danse, les 29 et 30 avril 2023 (7,90 €).

#### Monastère des Calvairiennes

- **4 avril 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et l'IEM La Clarté, fixant les modalités d'occupation du cloître du Monastère des Calvairiennes, pour y fêter les vingt ans des nouveaux bâtiments de l'internat, le 11 avril 2023 (gratuit).

### Grenier à sel

- **4 avril 2023** : Signature d'un contrat de location entre la Ville et Monsieur Pierre LE DEN, fixant les modalités de location du Grenier à sel, pour y exposer des travaux de peinture et de dessins, du 19 au 24 juin 2023 (44,30 €).

### FIXATION D'HONORAIRES

- **11 avril 2023** : Signature d'un devis d'honoraires du Cabinet d'avocats SELARL Coudray d'un montant de 4 278 € TTC pour une mission d'accompagnement juridique de la Ville de Redon dans la problématique de pollution au plomb sur le chantier de restauration de l'Abbatiale Saint-Sauveur et dans la base vie.

### COMMANDE PUBLIQUE

#### *Marché de travaux*

#### Restructuration de la Maison des Fêtes :

- **27 mars 2023** : Signature de l'avenant n° 5 au lot n°1 "gros œuvre" du marché de restructuration de la Maison des Fêtes régularisant les travaux réalisés par l'entreprise JAFFRE pour un montant en moins-value de 5 991,50 € HT.
- **27 mars** : Signature de l'avenant n° 6 au lot n°1 "gros œuvre" du marché de restructuration de la Maison des Fêtes pour la modification, à la demande de l'architecte, de la lasure en façade pour un montant en plus-value de 10 468,22 € HT.

### PRESTATIONS DE SERVICE / PARTENARIATS

- **31 mars 2023** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'Association Dened ar Vro – Moutons des Pays de Bretagne, fixant les modalités de mise à disposition d'un terrain au lieu-dit le "Bois Bahurel" pour accueillir les béliers de race Belle-Ile.  
La présente convention est conclue, à titre gratuit, pour une durée de dix ans à compter de sa notification, renouvelable ensuite tacitement pour une seule année.
- **31 mars 2023** : Signature d'une convention d'apport entre la Ville de Redon et l'Association Communale de Chasse Agréée de Redon (ACCA), fixant les modalités d'incorporation de plusieurs parcelles communales au sein de la réserve de chasse et faune sauvage de l'association.  
La présente convention est conclue, à titre gratuit, pour une durée de cinq ans, renouvelable ensuite tacitement pour une période de cinq ans.

### CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- **13 février 2023** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Annick Lalande, pour une durée de cinquante ans (645 €).
- **18 février 2023** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie (Carré D - Confessionnel) à Madame Havva Taskin, pour une durée de trente ans (322 €).
- **23 février 2023** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Liliane Landeau, pour une durée de trente ans (322 €).
- **28 février 2023** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Janine Cadier, pour une durée de trente ans (193 €).

- **1<sup>er</sup> mars 2023** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur Serge Guitton, pour une durée de trente ans (193 €).
- **14 mars 2023** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Pascale Leduc, pour une durée de cinquante ans (645 €).
- **21 mars 2023** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur Jean-Pierre Tinat, pour une durée de trente ans (322 €).
- **27 mars 2023** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur et Madame Martine et Pascal Picq, pour une durée de trente ans (322 €).
- **28 mars 2023** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Elena L'Haridon, pour une durée de cinquante ans (645 €).
- **28 mars 2023** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Emile Granville, pour une durée de cinquante ans (645 €).
- **13 avril 2023** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Marie-Louise Martineau, pour une durée de trente ans (322 €).